CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 25 octobre 2018 à 19 heures 30 minutes Salle du Châtelet - La Flocellière - Sèvremont

Présents :

M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BOTTON Sandrine, M. BRILLANCEAU Jean-Clair, M. BROUSSEAU Frédéric, Mme BURCH-BOILEAU Marie-Christine, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, Mme GIRAUD Chantal, M. GOMES Afonso, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Aurélie, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, Mme PASCAL Sophie, M. PIGNON Joseph, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. RAPIN Dominique, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, Mme ROLAIS Myriam, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. SACHOT Jean, Mme SARRAZIN Marina, M. SCHMUTZ Alain, Mme SOULARD Sophie, M. TETAUD Francis

Procuration(s):

Mme AMIAUD Françoise donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine, Mme BILLEAUD Hélène donne pouvoir à M. ROY Claude, M. CHARBONNEAU Joël donne pouvoir à M. LANOUE Nicolas, Mme JAUZELON Isabelle donne pouvoir à M. DENYSE Alain, Mme SACHOT Anne donne pouvoir à M. AUGER Hervé

Absent(s):

M. FORTIN Didier, Mme GUICHETEAU Magalie, Mme LUMET Anne-Claude, M. PAILLAT Jean-Noël, M. PASQUEREAU Johann, M. POUPLIN Michel, Mme PUAUD Sandrine, M. TEILLET Francis

Excusé(s):

Mme AMIAUD Françoise, Mme BILLEAUD Hélène, M. CHARBONNEAU Joël, Mme JAUZELON Isabelle, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MARIA Françoise, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne

Secrétaire de séance : M. SACHOT Jean

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Participation au nettoyage d'un étang
- Demande de subvention pour la restauration du porche de l'église de la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur
- Demande de subvention pour la restauration du monument aux morts de la commune déléguée de la Flocellière
- Location d'un local communal à usage de pharmacie
- Création de 2 emplois non permanents d'agents techniques affectes aux espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Indemnité pour le gardiennage de l'église de La Pommeraie sur Sèvre
- Participation versée au SYDEV pour la rénovation de l'éclairage public (Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur)
- Locations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'ajout à l'ordre du jour des points susvisés.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en

séance publique du 19 septembre 2018 à 19h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

2 - D01.09.2018 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE SEVREMONT POUR L'ENTRETIEN PAR LA COMMUNE DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU CARREFOUR GIRATOIRE, DU CHEMINEMENT PIETON ET DE L'AIRE DE COVOITURAGE, CREES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL, DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA DEVIATION DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Monsieur le Maire rappelle qu'un carrefour giratoire, un cheminement piétonnier et une aire de covoiturage sont en cours de réalisation en parallèle de la déviation sud de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure :

- Aménagements paysagers du giratoire : les travaux seront réalisés par le Conseil Départemental. L'entretien du giratoire sera effectué par la Commune et débutera à l'issue de la réception des travaux,
- Chemin piétonnier aménagé du giratoire de la RD 755 à la VC 107 en parallèle de la déviation de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure. L'entretien débutera à compter de la mise en service de la déviation sud de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure.
- Aire de covoiturage : aménagement au niveau du giratoire de l'Eperon, suite à la demande de la Commune. L'entretien débutera à compter de l'achèvement de sa réalisation par le Conseil Départemental.

Ces aménagements étant situés sur le domaine routier départemental, dans le cadre de l'aménagement de la déviation de Saint-Michel-Mont-Mercure, le conseil départemental de la Vendée a transmis un projet de convention d'entretien de ces aménagements.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, Mme BOTTON Sandrine, M. DENYSE Alain, M. HUFFETEAU Thomas

3 - D02.09.2019 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que Monsieur Alain DENYSE souhaite faire partie de la commission Bâtiment, Patrimoine en lieu et place de la commission Voirie, Réseaux, Assainissement.

La composition de ces deux commissions serait la suivante :

Commission	Bâtiment, patrimoine, cadre de vie			
Adjoints responsables	Catherine LUMINEAU - La Flocellière			
	Hélène BILLEAUD - La Pommeraie/Sèvre			
	Christian RIGAUDEAU - St-Michel-Mont-Mercure			

Conseillers	Jacques DENIAU - La Flocellière	
	Chantal GIRAUD - La Flocellière	
	Thomas HUFFETEAU - La Flocellière	
	Dominique MEUNIER - La Flocellière	
	Alain SCHMUTZ - La Flocellière	
	Johann PASQUEREAU - La Pommeraie/Sèv	
	Jean-Marc ROTURIER - La Pommeraie/Sèvre	
	Afonso GOMES - Les Châtelliers-Châteaumur	
	Francis TETAUD - Les Châtelliers-Châteaumur	
	Laurent ROBIN - Les Châtelliers-Châteaumur	
The state of the s	Aurélie LUMINEAU - St-Michel-Mont-Mercure	
	Frédéric BROUSSEAU - St-Michel-Mont-Mercure	
	Alain DENYSE – St-Michel-Mont-Mercure	

Commission	Voirie assainissement Jacques DENIAU - La Flocellière	
Adjoints responsables		
	Jean-Marc ROTURIER - La Pommeraie/Sèvre	
	Francis TEILLET - St-Michel-Mont-Mercure	
Conseillers	Dominique RAUTURIER - La Flocellière	
	Jean SACHOT - La Flocellière	
	Alain SCHMUTZ - La Flocellière	
	Michel POUPLIN - La Pommeraie/Sèvre	
	Jean-Clair BRILLANCEAU - Les	
	Châtelliers-Châteaumur	
	Nicolas LANOUE - Les Châtelliers-Châteaumur	
	Frédéric BROUSSEAU - St-Michel-Mont-Mercur	

Monsieur le Maire propose d'approuver ces changements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, Mme BOTTON Sandrine, M. DENYSE Alain, M. HUFFETEAU Thomas

4 - D03.09.2018 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR 2019

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été instaurée sur l'ensemble du territoire de la Commune de Sèvremont selon un taux de 1,5 %.

Monsieur le Maire propose de confirmer à compter du 1^{er} janvier 2019 un taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, Mme BOTTON Sandrine, M. DENYSE Alain, M. HUFFETEAU Thomas

5 - D04.09.2019 - PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 20 au 22 novembre 2018.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des Communes.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal en application de l'article L2123-18 du Code général des collectivités territoriales :

- De mandater les quatre maires délégués à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15 avril 1992).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, ces propositions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain

6 - D05.09.2018 - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire au budget principal afin de modifier certaines imputations comptables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les écritures comptables suivantes proposées par Monsieur le Maire :

DM n°4

SEVREMONT

Code INSEE

BUDGET PRINCIPAL - 115 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

	Dépe	Rec	Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT	ELECTRONICS			
D-60632 : Fournitures de petit équipement	7 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	7 171,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	22 680,00 €	8 471,00 €	0,00€	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00€	0,00 €	0,00€	25 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00€	25 000,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	74 160,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	74 160,00 €	0,00€	0,00€
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0,00 €	8 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et	1 290,00 €	15 000,00 €	0,00€	0,00 €
autres TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	4 200 00 6	23 000.00 €	0.00.6	
R-7411 : Dotation forfaitaire	1 290,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 € 2 406,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €		0,00 €	
	2007	0,00 €	0,00€	55 384,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 € 32 800,00 €	57 790,00 € 0,00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 500,00 €
concessionnaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 500,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	32 800,00 €	24 500,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00€	7 171,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00€	7 171,00 €
Total FONCTIONNEMENT	23 970,00 €	105 631,00 €	32 800,00 €	114 461,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 160,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 160,00 €
R-024-061 : Voiries et réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00€	12 400,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00€	0,00€	12 400,00 €
R-1323-065 : Espaces verts et sentiers pédestres	0,00 €	0,00 €	0,00€	14 250,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00€	0,00 €	14 250,00 €
D-2031-065 : Espaces verts et sentiers pédestres	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-2031-202 : Local technique Sèvremont	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00€	0,00€
D-2113-065 : Espaces verts et sentiers pédestres	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-2138-064 : Centre de santé / maison médicale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-2138-200 : Ecole publique	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-2151-061 : Voiries et réseaux	0,00 €	12 400,00 €	0,00 €	0,00€
D-2188-063 : Matériel et informatique	0,00 €	3 018,00 €	0,00 €	0,00€
D-2188-065 : Espaces verts et sentiers pédestres	0,00 €	7 680,00 €	0,00 €	0,00€
D-2188-070 : Développement économique	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 300,00 €	78 098,00 €	0,00 €	0,00€
D-2313 : Constructions	15 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 988,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
Total INVESTISSEMENT	17 288,00 €	118 098,00 €	0,00 €	100 810,00 €
Total Général		182 471,00 €		182 471,00 €

VOTE: Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain

7 - D06.09.2018 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT RELAIS POUR LE LOTISSEMENT EXTENSION DU BOIS (Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt relais auprès de la BANQUE POSTALE afin de financer l'aménagement du lotissement d'habitation « Extension du Bois », dans l'attente de la concrétisation des ventes

Il propose au Conseil Municipal de:

- De demander à la BANQUE POSTALE :
 - * un prêt de 130 000 €
 - * pour une durée de 3 ans
 - * au taux fixe de 0,83 %
 - * Frais de dossier : 300 €

Périodicité: trimestrielle

- De prendre l'engagement au nom de la Commune de Sèvremont d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

De lui conférer en tant que de besoin, toutes les délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain

8 - D07.09.2018 - BAIL A REHABILITATION AVEC L'ASSOCIATION SOLIHA POUR UNE MAISON SISE AU 2 RUE DES CHAIS (COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE)

Monsieur le Maire indique que les consorts Baudon souhaitent rétrocéder à la Commune de Sèvremont la maison située 2, rue des chais sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre à l'euro symbolique. L'ensemble foncier est situé sur deux zones :

- En bordure de la rue des Artisans, le garage et son accès,
- En bordure de la rue des Chais, l'entrée principale.

Avant de se prononcer, la Commune de Sèvremont a souhaité confier à l'association Soliha une étude de faisabilité pour la réhabilitation de cette maison en logement à loyer abordable. Cette étude de faisabilité prévoit que les travaux s'élèveraient à 147 365 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Adresse	Coût opération	Financeur	Montant des aides	Reste à charge de Soliha	Loyer mensuel	Durée d'amortis sement soit la durée du bail à réhabilitation
		ANAH	70 564,00 €		Francisco	
2 rue des chais La Pommeraie sur Sèvre 85 700 SEVREMONT		Conseil régional des Pays de la Loire	44 250,00 €			
	182 740 €	Fondation Abbé Pierre	14 619,00 €			
		Communauté de communes du Pays de Pouzauges	2 000,00 €	39 537 €	382 €	25 ans
		Conseil départemental de la Vendée	1 500,00 €			
		Commune de Sèvremont	10 000,00€			

Compte-tenu du coût de l'opération, et sous réserve de l'accord des financeurs, Soliha propose la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée à environ 25 ans. La durée sera fixée en fonction des montants des subventions accordées et du montant restant à charge.

Dans le cadre de ce bail, Soliha:

- Prendra à sa charge le coût total de l'opération,
- Assurera la gestion locative du logement durant la durée du bail,
- Honorera les taxes afférentes au titre de propriété,
- Assurera les frais liés à l'entretien courant et aux grosses réparations.

Monsieur le Maire propose :

- D'accepter la cession à l'euro symbolique de la maison susvisée située sur la parcelle A 229 d'une surface de 136 m²,
- De valider le projet de réhabilitation de cette maison,
- De confier cette opération à l'association Soliha Vendée dans le cadre d'un bail à réhabilitation,
- De se porter garant à 100 % du prêt effectué par Soliha Vendée pour un montant de 39 537 €
- De l'autoriser à signer tout document à intervenir, dont l'acte notarié à passer chez Maître Tomljanovic, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain

9 - D08.09.2018 - RETROCESSION A LA COMMUNE DU TERRAIN DE LA POUEZIERE SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE

Monsieur le maire rappelle que le terrain de la Pouézière (cadastré AD 357 et d'une surface de 2 848 m²), situé dans le village de la Chambaudière sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure appartient aux habitants de la Chambaudière.

Ces derniers ont souhaité céder à titre gratuit ce terrain à la Commune de Sèvremont.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession à condition qu'un revêtement bicouche soit mis en place sur la voie d'accès aux habitations. En contrepartie, la Commune prend en charge les frais d'acte.

Aurélie LUMINEAU étant intéressée à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain, Mme LUMINEAU Aurélie

10 - D09.09.2018 - DON A LA COMMUNE DE SEVREMONT D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle A 1988, située sur la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre et d'une surface de 52 m², ont souhaité faire don à la Commune de Sèvremont de cette parcelle. Sur cette parcelle est érigé un calvaire.

Dans l'hypothèse où la collectivité acceptait ce don, l'association l'Ecluse de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre est d'accord pour assurer l'entretien du calvaire.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce don, les frais d'acte étant à la charge du donateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic, M. DENYSE Alain

20h25 - Alain DENYSE intègre la séance du Conseil Municipal.

11 - D10.10.2018 - VENTE DES BATIMENTS DE L'AUBERGE DU MONT MERCURE (COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sèvremont est propriétaire des bâtiments de l'Auberge du Mont Mercure sur la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure.

Ces bâtiments nécessitent des travaux importants de rénovation et notamment en matière d'accessibilité.

La commission bâtiments propose que les bâtiments soient mis en vente.

Un estimatif a été sollicité auprès d'une agence immobilière. Le prix de vente est situé entre 160 000 € et 180 000 €.

Monsieur le Maire propose de lancer les démarches pour la réalisation de cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BERNARD Ludovic

20h30 - Ludovic BERNARD intègre la séance du Conseil Municipal.

12 - D11.10.2018 - VENTE DE LA RESIDENCE DES GLYCINES (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sèvremont est propriétaire de la Résidence des Glycines sur la Commune déléguée de La Flocellière.

Ces bâtiments nécessitent des travaux importants de rénovation et notamment en matière d'accessibilité.

La commission bâtiments propose que les bâtiments soient mis en vente.

Un estimatif a été sollicité auprès d'une agence immobilière. Le prix de vente est situé entre 190 000 € et 210 000 €.

Monsieur le Maire propose de lancer les démarches pour la réalisation de cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

13 - D12.10.2018 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX PRESTATIONS DE BALAYAGE DES VOIRIES

La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et ses Communes membres ont des besoins identiques sur des prestations de balayage des voiries, accentués depuis le transfert des zones d'activités économiques vers la Communauté de Communes.

Les contrats arrivant à leur terme, une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans un esprit de rationalisation et afin de permettre à chacune des collectivités d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en garantissant la continuité des prestations, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes doit être approuvée par l'ensemble des Communes signataires. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et que la commission d'appel d'offres ad'hoc compétente sera constituée d'un représentant de chaque Commune signataire ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché à procédure adaptée (MAPA) et donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande par chaque entité.

Il sera conclu pour une période initiale de 12 mois renouvelable expressément 2 fois maximum, soit une durée maximale de 36 mois et un terme maximal au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de balayage des voiries avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et ses Communes membres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et tous documents relatifs aux accords-cadres ;
- de désigner Jacques DENIAU en qualité de représentant titulaire et Jean-Marc ROTURIER en qualité de représentant suppléant de la Commune à la commission d'appel d'offres ad'hoc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE: Adoptée à l'unanimité

14 - D13.09.2018 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE LOTISSEMENT EXTENSION DU BOIS (COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un éclairage public pour le lotissement « extension du Bois » sur la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention (2018.ECL.0333) de travaux prévoyant un coût de 28 399 € TTC, avec une participation communale de 23 266 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	23 666 €	28 399 €	23 266 €
TOTAL	23 666 €	28 399 €	23 266 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 45, Contre : 0, Abstention : 1)

15 - D14.09.2018 - LOCATION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR A LA SOCIETE WEBASTO

Monsieur le Maire indique que la société Webasto souhaite louer, pour son personnel, les vestiaires du stade de football de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur du 1er novembre 2018 au 31 décembre 2019 (à noter que l'une de leur salariée utiliserait la salle de sport ; ne pouvant, pour des raisons médicales, pratiquer d'activités sportives à l'extérieur).

La société utiliserait les vestiaires deux fois par semaine le mardi et le jeudi de 12h15 à 13h30.

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif annuel de 225 € pour cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - D15.09.2018 - TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES POUR 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, pour aider à financer le bulletin municipal, certains artisans et commerçants ont accepté de participer en contrepartie d'un encart publicitaire.

Pour l'année 2019, Monsieur le Maire propose les tarifs Hors Taxes suivants :

N°	Format	Dimension	HT 2019	Pour mémoire
		LxH		HT 2018
1	1/16 page	90x30	55	50
2	1/8 page	90x60	100	90
3	1/4 page	90x135	180	160
4	½ page	190x135	350	300
5	La page	190x277	550	500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - D16.09.2018 - AVENANTS AU MARCHE DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES-BEREAU (2EME TRANCHE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 juillet 2017 le Conseil Municipal a attribué, en ce qui concerne le marché de restructuration et d'extension de l'école publique Jacques-Bereau (2ème tranche) :

- Le lot n° 1 (démolition-terrassement-VRD) à la société Alain TP pour un montant de 49 310,21 € HT, modifié par avenant à 55 685,91 € HT
- Le lot n° 13 (plomberie-chauffage) à la société Billaud pour un montant de 61 561,24 € HT

Or, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

- Pour le lot n° 1 d'un montant de 3 020 € HT faisant passer le marché à 58 705,91 € HT
- Pour le lot n° 13 d'un montant de 1 028,23 € HT faisant passer le marché à 62 589,47 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver ces dépenses supplémentaires et de l'autoriser à signer les avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - D18.09.2018 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES-BEREAU (2EME TRANCHE)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 18 juillet 2017, le Conseil Municipal a attribué le lot n° 3 (charpente bois – bardage - serrurerie) du marché relatif à la restructuration et à l'extension de l'école publique Jacques-Bereau (2ème tranche) pour un montant de 51 671,94 € HT, modifié par avenant à 55 643,35 € HT.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Piveteau (portails à un ou deux vantaux) d'un montant de 11 115,65 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - D19.09.2018 - AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 septembre 2017 le Conseil Municipal a attribué, concernant le marché de construction d'une maison médicale :

Le lot n° 13 (plomberie-sanitaire) à la société Galais pour un montant de 37 184 € HT,

Or, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires,

Pour le lot n° 13, d'un montant de 286 € HT, faisant passer le marché à 37 470 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver ces dépenses supplémentaires et de l'autoriser à signer les avenants correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20 - D17.09.2018 - LOCATION D'UN BATIMENT

Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont était à la recherche d'un bâtiment pour stocker du bois.

La SCI La Colline des Quatre Vents a proposé de louer un entrepôt clos d'une surface de 500 m² et un hangar non clos d'une surface de 280 m².

Le bail serait consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2018 pour un loyer mensuel de 200 € HT.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette location et de signer le bail correspondant, les frais d'acte étant à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

21 - D20.09.2018 - RENOUVELLEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL LUCED

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail commercial a été passé le 14 avril 2010 entre la SARL Luced et la Commune de La Flocellière pour la location d'un bâtiment à usage commercial sur la Commune déléguée de La Flocellière avec effet au 1^{er} juillet 2008.

Ce bail est arrivé à échéance au 30 juin 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler avec la SARL Luced ce bail commercial à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un loyer mensuel de $1\,650\,\epsilon\,HT$, les frais d'acte étant à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

22 - D21.09.2018 - AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION DES ENDUITS INTERIEURS DE L'EGLISE SAINT MARTIN SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 avril 2018, le Conseil Municipal a attribué le marché de restauration des enduits intérieurs de l'église Saint Martin sur la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre à la société Benaiteau pour un montant de 31 958,31 € HT.

Or des travaux supplémentaires d'un montant de 3 473,66 € HT s'avèrent nécessaires faisant passer le marché à 35 431,97 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette dépense supplémentaire et de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 - D22.09.2018 - VOTE DES TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE POUR L'ANNEE 2018-2019

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération D06.05.2018 - VOTE DES TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE POUR L'ANNEE 2018-2019.

Monsieur le Maire propose donc de la retirer et de la soumettre à nouveau à l'approbation des conseillers municipaux.

Il présente les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 et ce pour une durée de 1 an, et propose de les approuver :

(Ces tarifs sont identiques à ceux appliqués en 2017-2018 – Délibération du Conseil Municipal D28.05.2017)

Tarif horaire d'activité			
QF>701	1,68 €		
QF<700	1,14 €		

Supplément transport	2,80 €
Supplément droit d'entrée pour petite activité	2,50 €

En cas d'activité budgétairement plus conséquente, la grille tarifaire sera soumise à délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 - D23.09.2018 - PARTICIPATION AU NETTOYAGE D'UN ETANG

Monsieur le Maire indique que l'étang appartenant à Monsieur et Madame Charles Pascal et situé à la Brunière sur la Commune déléguée de La Flocellière reçoit les eaux pluviales du lotissement La Fontaine aux Loups.

Cet étang nécessitant un nettoyage, Monsieur et Madame Pascal ont sollicité la Commune de Sèvremont afin que celle-ci participe au nettoyage de cet étang.

Monsieur le Maire propose à hauteur de 30 % du montant des travaux de nettoyage de cet étang soit 486 € TTC.

Sophie PASCAL étant intéressée à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 35, Contre : 2, Abstention : 9)

N'a pas pris part au vote : Mme PASCAL Sophie

25 - D24.09.2018 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PORCHE DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LES CHATELLIERS-CHATEAUMUR

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 19 juillet 2018, le Conseil Municipal a voté le projet de restauration du porche de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur et les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

L'architecte des bâtiments de France a souhaité apporter une modification aux travaux envisagés, ce qui modifie le budget de l'opération.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 11 408,81 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier protégé):
 1 140.88 € (10 %);
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire : 2 281,76 € (20 %)
- Autofinancement : 7 986,17 € (70 %);
- Total : 11 408,81 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration du porche de l'église de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur,
- De l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention nécessaire auprès du Conseil Départemental de la Vendée et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de La Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

26 - D25.09.2018 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 19 juillet 2018, le Conseil Municipal a voté le projet de restauration du monument aux morts de la Commune déléguée de La Flocellière et les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de l'Office National des Anciens Combattants.

L'architecte des bâtiments de France a souhaité apporter une modification aux travaux envisagés, ce qui modifie le budget de l'opération.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention pour des travaux évalués à 49 557 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Départemental de la Vendée (restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire) : 6 836,90 € (35 % d'un montant de dépenses de 19 534 € HT);
- Conseil Départemental de la Vendée (restauration du patrimoine immobilier non protégé) :
 6 004,60 € (20 % d'un montant de dépenses de 30 023 € HT) ;
- Etat: 1 600 € (20 % d'un montant de dépenses de 8 000 € HT);
- Autofinancement : 35 115,50 € (71 %);
- Total: 49 557 €.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le projet de restauration du monument aux morts de la Commune déléguée de La Flocellière.
- De l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention nécessaires auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

27 - D26.09.2018 - LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE DE PHARMACIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Sèvremont souhaite construire un local communal à usage de pharmacie.

Monsieur Delibes et Madame Denyse seraient les locataires de ce local communal.

Afin d'entériner ce dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer la construction de ce local communal à usage de pharmacie et de le louer à Monsieur Delibes et à Madame Denyse.

Alain DENYSE étant intéressé à l'affaire, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. DENYSE Alain

28 - D27.09.2018 - CREATION DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS D'AGENTS TECHNIQUES AFFECTES AUX ESPACES VERTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, I° , de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

La création de 2 emplois non permanents pour 2 agents techniques, à temps complet.
 Ces emplois sont équivalents à la catégorie C.

Ces emplois sont créés du 1er octobre au 30 novembre 2018.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les agents non titulaires percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

29 - D28.09.2018 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE

Monsieur le Maire donne information au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale du 20 mars 2018 concernant le gardiennage des églises communales.

Il rappelle que le Conseil Municipal a accordé une indemnité de 120,97 € pour le gardiennage de chacune des églises de la paroisse Saint Joseph des Monts et Vallées (Saint-Michel-Mont-Mercure, la Flocellière, Les Châtelliers-Châteaumur).

Il propose au Conseil Municipal de verser cette même somme à la Paroisse Saint Hilaire du Bocage pour l'église de La Pommeraie-sur-Sèvre pour l'année en cours ainsi que pour l'année 2017, la paroisse Saint Hilaire du Bocage n'ayant pas reçu d'indemnité de gardiennage cette année-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

30 - D29.09.2018 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (COMMUNE DELEGUEE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le réseau d'éclairage public doit être rénové dans le centre-bourg de la Commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur.

A cet effet, le SYDEV a transmis à la Commune une convention (2018.ECL.0930) de travaux prévoyant un coût de 13 301 € TTC, avec une participation communale de 5 543 €, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eclairage public	11 084 €	13 301 €	5 543 €
TOTAL	11 084 €	13 301 €	5 543 €

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver les travaux et à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

31 - D30.09.2018 - LOCATION DE SALLE

Monsieur le Maire indique que Madame Francine Noulet utilise la salle des fêtes de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure pour effectuer ses cours de gymnastique.

Il propose de lui fixer un tarif de 250 € pour l'utilisation de cette salle en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

32 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES ET TERRAINS DE SPORTS COMMUNAUX VALABLES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOÛT 2021

DECISION 134/2018

Convention de mise à disposition de matériel, à titre gratuit, entre la Commune de Sèvremont et la Commune de La Meilleraie-Tillay :

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de la Commune de La Meilleraie-Tillay, pour la médiathèque Andrée Chedid, dix vitrines pour une exposition sur la guerre 14/18, du 26 septembre au 8 décembre 2018

DECISION 126/2018

Conventions de mise à disposition des salles et terrains de sport communaux de Sèvremont entre la Commune et les cinq écoles de Sèvremont :

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition des écoles de Sèvremont :

- Ecole publique Jacques Bereau La Flocellière
- Ecole privée Saint-Joseph La Flocellière
- Ecole privée Sainte-Anne Saint-Michel-Mont-Mercure
- Ecole privée Les Trois Ponts La Pommeraie-sur-Sèvre
- Ecole privée Saint-Joseph Les Châtelliers-Châteaumur

Les salles et terrains de sport communaux suivants :

La Flocellière:

Salle Marquis de Surgères, Place du Marquis de Surgères Salle du Châtelet, rue Henri De La Rochejaquelein Terrain de football, rue Lescure Terrain de football, complexe sportif, rue du Puy Lambert

Saint-Michel-Mont-Mercure:

Salle des Fêtes, rue du Mail Terrain de football, rue du Mont Mercure

La Pommeraie-sur-Sèvre :

Salle des fêtes Les Lavandières, rue des Lavandières Salles omnisports, La Moutardière

Terrain de football, La Moutardière

Les Châtelliers-Châteaumur:

Salle de sport du complexe sportif, Le Guittion Terrain de football, Le Guittion

Conventions de mise à disposition de salles communales située à Les Châtelliers-Châteaumur :

DECISION 109/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Step Castelmurois, la salle de sports communale

- DECISION 110/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Castelmurois Ambiance Sportive, la salle de sports communale

- DECISION 111/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association des Assistantes Maternelles, les salles communales Accueil Périscolaire et Châteaumur

DECISION 114/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Bulles d'Energie, la salle communale Châteaumur

DECISION 117/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Les Autodidactes, la salle de théâtre communal

- DECISION 118/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Ecole de Dance, les salles communales Châteaumur, la salle du conseil ainsi que la salle de sports

DECISION 119/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Art Floral, la salle de sports communale

- DECISION 121/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Club de palets fonte, les salles communales Châteaumur et la salle de sports

- DECISION 122/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Club de Loisirs Castelmurois, les salles communales Châteaumur, Jeu de boules et la salle du conseil

DECISION 123/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Le Flo Artistique, la salle de théâtre communale

- DECISION 127/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Foyer des Jeunes, la salle annexe à la salle de théâtre communale

Conventions de mise à disposition de salles communales située à La Flocellière :

- DECISION 095/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Sixteen Pool, une salle de l'ancienne mairie (à droite en haut de l'escalier) située place Marquis de Surgères

- DECISION 096/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Enca'Danse, les salles communales du Châtelet et Marquis de Surgères

DECISION 097/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Polka-Flodanse, les salles communales du Châtelet et Marquis de Surgères

DECISION 098/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association La Boulite, les salles communales du Châtelet et Marquis de Surgères ainsi qu'un local situé rue Auguste Girardeau

DECISION 120/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Art Flo, la salle communale du Foyer des Jeunes

DECISION 135/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Le Club des Aînés Flocéens, les salles communales du Châtelet et Marquis de Surgères

Conventions de mise à disposition de salles communales située à Saint-Michel-Mont-Mercure :

- DECISION 128/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association THE N'JOY, la Salle de Fêtes et le Foyer Associatif

- DECISION 129/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association LE CLUB DE L'AMITIE, la Salle de Fêtes et le Foyer Associatif

- DECISION 130/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association LES PAS DU SOMMET, la Salle de Fêtes et le Foyer Associatif

- DECISION 131/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association ADMR, la Salle de Fêtes et le Foyer Associatif

- DECISION 132/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association FAMILLES RURALES, la Salle de Fêtes et le Foyer Associatif

- DECISION 133/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association ART CULMINE, la Salle de Fêtes, le restaurant scolaire et le Foyer Associatif

Conventions de mise à disposition de salles communales située à La Pommeraie-sur-Sèvre :

DECISION 101/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Au Plaisir du Temps, les salles communales Pom d'Api et Les Lavandières

DECISION 102/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association L'Ecluse, les salles communales Pom d'Api, Les Lavandières et la salle omnisports

- DECISION 103/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Pom'Eclate, les salles communales Pom d'Api et Les Lavandières

- DECISION 104/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Club de l'Amitié, les salles communales Pom d'Api, Les Lavandières et rouan de boule

DECISION 105/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Comité des Fêtes, les salles Les Lavandières et la salle omnisports

- DECISION 107/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Tennis Club Pommeraisien, la salle omnisports

- DECISION 108/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Troubadours des Ponts, la salle communale Pom d'Api

- DECISION 112/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Société de Chasse, les salles communales Pom d'Api et Les Lavandières

- DECISION 113/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Pommerécréative, la salle communale Pom d'Api

- DECISION 115/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Les Martins Pêcheurs, la salle communale Pom d'Api

- DECISION 116/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association La Pastourelle, la salle communale Les Lavandières

- DECISION 107/2018

Monsieur le Maire décide de mettre à disposition de l'association Tennis Club Pommeraisien, la salle communale omnisports

Concession de terrain – Cimetières communaux :

Cimetière de La Flocellière :

DECISION 124/2018

Concession de terrain 2018-12 - Monsieur le Maire décide d'accorder, dans le cimetière communal, au nom de Colette RAMBAUD épouse STEBOUN, une concession de 50 ans à compter du 26 septembre 2018

DECISION 125/2018

Concession de terrain 2018-13 - Monsieur le Maire décide d'accorder, dans le cimetière communal, au nom de Jeanne-Marie RAMBAUD épouse PERROTIN, une concession de 50 ans à compter du 1^{er} octobre 2018

Fait à SEVREMONT Le Maire,

